

Rapport 2014 de la plateforme intégration

Durant l'année 2014, la plateforme intégration s'est réunie cinq fois. Les réflexions suivantes ont été poursuivies cette année.

Rôle et mission de la plateforme intégration

La plateforme intégration a comme avantage d'être un groupe autonome, sans mandat particulier de la Ville ou de l'Etat. Par ailleurs, les participants sont pour la plupart représentés dans différentes commissions officielles en lien avec l'intégration et peuvent y faire écho.

Cet espace de partage et de réflexion doit continuer à perdurer, mais avec des objectifs qu'il sera important de définir. Le souhait est d'endosser un rôle d'experts vis-à-vis du terrain.

Le groupe souhaiterait travailler spécifiquement sur le relais entre IPE et école et entre IPE et domaine spécialisé. Cet aspect n'avait pas été traité dans la brochure Intégration des enfants à besoins éducatifs particuliers dans les IPE de la Ville de Genève élaborée en 2012.

L'idée d'organiser un colloque Petite Enfance sur l'intégration est également évoquée pour l'année 2015, mais avec le souhait particulier que ce colloque propose des groupes de travail et pas seulement des conférences au niveau théorique.

La formation continue des professionnels de l'enfance et collaboration avec l'AIPE (Aide Intégration Petite Enfance)

La formation continue est vraiment le point crucial pour que l'inclusion puisse se faire de manière adéquate au sein des structures d'accueil de la petite enfance. La difficulté est de proposer des outils aux éducateurs de la petite enfance, sans en faire des éducateurs spécialisés, puisque telle n'est pas leur mission. Comment faire pour aider les équipes, notamment au niveau de l'observation et de l'évaluation ? Les experts du réseau (Guidance, SEI), ne peuvent en effet pas être les seuls à évaluer l'enfant. On observe fréquemment, qu'avec des situations similaires, certaines équipes s'en sortent sans soutien extérieur, alors que d'autres font des demandes de soutien à l'AIPE.

On observe également que les équipes ont parfois de la peine à profiter de l'expertise des parents, et à les compter comme une ressource et une source d'information, comme noyau du réseau et de ce fait à les inclure dans le partenariat.

Sandra Capeder propose de contacter Anne-Marie Münch, Directrice de l'ESEDE (Ecole Supérieure d'Éducateur-trice-s De l'Enfance) et lui dire que nous avons besoin de son

soutien au niveau de la formation de base. Il serait essentiel que cette thématique puisse avoir une place plus importante au sein du cursus de base. Des liens avec le CEFOC et la FOCPE devraient aussi se faire.

Comment inclure l'AIPE dans la formation ? Ne pourrait-elle pas proposer des animations de colloques d'équipes, proposer des petites formations ou des conférences, moments de partage avec les équipes ? Une professionnalisation de l'AIPE serait souhaitable.

Il est constaté qu'il y a de plus en plus de manque de places dans le secteur spécialisé, ce qui implique que de plus en plus d'enfants à besoins éducatifs particuliers sont intégrés dans des IPE, avec un programme éducatif particulier, ce qui va à l'encontre de la pratique inclusive. Les structures d'accueil de la petite enfance ne sont pas là pour pallier à un manque de place dans le spécialisé. Les reports de scolarités décidés par le DIP sont d'ailleurs souvent motivés par ce manque de place dans une institution spécialisés. On ne peut que déplorer le manque de collaboration et de concertation lors de ces prises de décisions. Un rendez-vous doit être pris avec le DIP, afin d'aborder cette question de la transition IPE-école, IPE-spécialisé.

Les enjeux financiers de l'intégration des enfants à besoins éducatifs particuliers.

Le comité de projet (Coproj-DIP) travaille sur l'élaboration du projet de loi devant définir la participation financière du Canton pour la création de place. La participation financière aux projets d'intégration pour les 0-20 ans est également traitée.

Si à terme l'Etat venait à participer au financement des places pour des enfants besoins éducatifs particuliers, qu'en est-il de la prérogative communale pour le financement des soutiens AIPE ?

Le débat porte également sur la stratégie qui serait d'inscrire dans le règlement d'application de la loi (RIJBEP) la garantie d'un financement par le Canton. Or cela impliquerait que ces cas seraient traités par le secrétariat à la pédagogie spécialisée (SPS). Les mesures du SPS (mesures pour l'enfant) ne s'inscrivent toutefois pas réellement dans la vision de l'inclusion que la plateforme essaie de véhiculer auprès du terrain et du politique (appui structurel accompagné d'un appui au groupe et à l'enfant). C'est la structure d'accueil qui doit être inclusive.

Le but reste vraiment de réfléchir à comment intégrer cette prestation dans le règlement et d'en négocier les modalités.

Pour conclure, la plateforme intégration ne s'est pas encore réunie en 2015 car ses objectifs vont dépendre de l'orientation que l'avant projet de loi va prendre. Elle devrait se poursuivre courant printemps 2015.

Martine Filliard, 25 mars 2015